VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

COCAINE

Par Profil supprimé Postée le 01/06/2010 09:33

Dans le cadre de ma séparation avec le père de ma fille celui ci en veut la garde et sachant qu'il m'arrive occasionellement c à dire une fois par an de consommer de la cocaine il m'a dit qu'il avait ordonner a son avocate qu'elle demande au juge de me faire faire un dépistage sanguin et urinaire et aussi capillaire ma dernière prise remonte a un mois c vrai mais en faible quantité et ca m'arrive une fois par an .Est ce que le juge peut accorder l'analyse capillaire si oui ??? quel valeur cela a et combien de temps la prise reste-t'elle dans les cheveux et si je les coupe??? merci de me répondre

---

Mise en ligne le 01/06/2010

Bonjour,

La cocaïne est détectable pendant 2 à 4 jours dans les urines et pendant un jour dans le sang. Un test capillaire peut quant à lui détecter une consommation remontant à plusieurs mois. Lors d'une consommation, la section de cheveux qui pousse à ce moment-là "enregistre" en quelques sortes cette consommation, et tant que le cheveu est sur le crâne, la section garde en mémoire des traces de la consommation. Cependant, ce type de dépistage n'a pas de valeur légale. Seul un test sanguin peut être considéré comme une preuve de consommation aux yeux de la justice.

Nous ne savons pas si le juge peut demander ce test ou pas . Cette procédure est relativement coûteuse et plutôt réservée dans le cadre de la médecine légale. Quoi qu'il en soit, de nombreux éléments seront pris en compte lorsque le juge décidera à qui il attribue la garde de votre enfant, et la consommation d'une drogue n'est pas une raison suffisante pour qu'il vous la refuse.

N'hésitez pas à prendre conseil auprès de votre avocat pour la suite de vos démarches.

Pour d'autres informations, pour en parler, vous pouvez contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.